

APPEL DE CANDIDATURES 2013 MUNICIPALITÉS NÉO-BRUNSWICKOISES

Laboratoires artistiques de développement local, un élu-un artiste

Que diriez-vous de recevoir un artiste de l'extérieur du Nouveau-Brunswick dans votre municipalité? Vous désirez vivre une expérience stimulante et échanger sur une problématique locale? Les laboratoires artistiques de développement local, un élu-un artiste sont pour vous!

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAPNB), en partenariat avec Les Arts et la Ville, l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) et l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick (AFANB) vous invitent à soumettre votre candidature! Veuillez suivre les quelques directives suivantes pour soumettre la candidature de votre municipalité.

Qu'est-ce qu'un laboratoire artistique de développement local?

Les Laboratoires prennent la forme d'un échange de perspectives entre un élu, un ou une artiste professionnel.le de l'extérieur et une collectivité. Par cette initiative, Les Arts et la Ville et ses partenaires souhaitent orchestrer les conditions d'une lecture originale de nos municipalités sous la forme d'une balade d'une journée entre un élu et un artiste, autour de préoccupations de développement local vécues par la municipalité hôte. Il s'agit avant tout d'un espace d'idéation et d'échanges. C'est d'ailleurs là que réside l'originalité de la démarche : dans le croisement de visions qui d'ordinaire se rencontrent peu ou pas.

Durant le parcours, l'élu et l'artiste, équipés d'un carnet de bord et d'un appareil photo, prennent des notes, des clichés et échaudent des hypothèses. Au terme de l'expérience, la population locale est conviée à réagir, à formuler des constats, des impressions et des idées lors d'une rencontre publique qui se veut la plus ouverte possible.

Pour connaître plus en détail le déroulement de cette activité, veuillez consulter le scénario des laboratoires ci-inclus ou visitez le www.arts-ville.org.

Admissibilité

Sont admissibles les municipalités acadiennes du Nouveau-Brunswick membre de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick. Le laboratoire aura lieu entre le **25 octobre et le 31 octobre 2013**.

Pour présenter une candidature

Les municipalités intéressées doivent présenter un dossier de candidature incluant les éléments suivants :

- Présentation de la municipalité : localisation, nombre d'habitants, profil socio-économique, particularités. (maximum une page)
- Motivations de la municipalité à poser sa candidature : Pourquoi la municipalité désire-t-elle participer à cette activité? Qu'est-ce qu'un laboratoire peut lui apporter? Quel est l'intérêt de l'élu à participer à cette activité? (maximum une page)
- Nom et curriculum vitae du maire, sinon de l'élu participant (à candidatures jugées de niveau équivalent seront privilégiées celles dont l'élu participant est le maire).

- Selon la thématique, la municipalité doit expliquer ce qu'elle compte faire avec le thème, ces idées entourant celui-ci. Voir les critères d'évaluation de la thématique. (maximum une page et demie)

La thématique

Sous le thème « **La solidarité intergénérationnelle au profit de la communauté** », le laboratoire artistique de développement local, *Un.e élu.e - un.e artiste* arborera cette année une teinte sociologique en jetant un regard aux perceptions et aux rôles qu'ont les différentes générations face aux changements à la gouvernance locale qui se pointent à l'horizon. Quel rôle peut jouer les arts et la culture pour renforcer une identité commune?

Très souvent confrontés à un morcellement de la gouvernance locale à l'intérieur d'une seule et même communauté et à des barrières administratives, les élus et de plus en plus de citoyens cherchent à les éliminer et à rassembler les forces-vives. Pour surmonter les défis économiques et renverser la décroissance démographique qui nuisent aux perspectives d'avenir, ils estiment que le regroupement des municipalités et des DSL sont une condition essentielle pour y arriver. Mais qu'en est-il des citoyens dans la tranche d'âge qui sont à retraite ou à l'orée de celle-ci? Avec un vieillissement de la population qui s'accélère, les 50 ans et plus composent maintenant la majorité des citoyens dans plusieurs communautés. Quels sont les impacts de cette nouvelle réalité sur les projets de regroupements? Comment bâtir un pont entre les générations pour construire nos communautés de demain, et ce, par le biais des arts et de la culture? Est-ce qu'en regardant ces enjeux à travers la lorgnette d'un artiste cela nous permettra de départager perception et réalité et, en bout du compte, d'y voir plus clair?

La municipalité doit également s'engager à :

- désigner un interlocuteur qui travaillera de concert avec l'équipe de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) et des Arts et la Ville;
- collaborer aux communications à l'échelle locale et régionale (communiqués, relations de presse, etc.) et constituer un dossier de presse faisant état de toutes les mentions médiatiques parues avant, pendant et après le laboratoire;
- transmettre des informations sur elle-même (par exemple, une carte géographique, des brochures);
- concevoir l'itinéraire de la balade prévu par l'élu;
- assumer les frais de déplacement pendant la balade si l'itinéraire nécessite l'utilisation d'une voiture;
- fournir un local et l'équipement audiovisuel nécessaires à la rencontre publique avec les citoyens.

Tout autre engagement inscrit au dossier de candidature sera pris en considération lors de la sélection de la municipalité hôte. Par exemple, la municipalité peut s'engager à tenir une conférence de presse ou à organiser une activité de réseautage entre l'artiste invité et les membres de sa communauté culturelle.

Prenez note que Les Arts et la Ville assume les honoraires de l'artiste, de même que les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance de l'artiste et du représentant de Les Arts et la Ville et de l'AAAPNB.

Critères d'évaluation

- **Degré de motivation (35%)**

La municipalité démontre-t-elle un intérêt certain envers l'activité? Prouve-t-elle son désir de s'impliquer activement? Quel est le potentiel d'impact de l'activité sur la collectivité?

- **Degré de développement de la thématique (35%)**

L'explication de la thématique démontre-t-elle une bonne connaissance du sujet? Est-elle accompagnée d'une ébauche d'itinéraire géographique pour la balade? Est-elle accompagnée de propositions d'activités susceptibles d'enrichir la réflexion (par exemple, une proposition de rencontre avec les commerçants, les citoyens et les organismes)?

- **Portée potentielle de la thématique proposée (15%)**

L'activité pourrait-elle avoir un impact sur d'autres municipalités vivant des problématiques similaires?

- **Cohérence et clarté de la proposition (15%)**

Évaluation

Les candidatures seront évaluées par un jury. Le jury se réserve le droit de ne pas retenir de candidature s'il juge qu'aucune ne satisfait aux critères d'évaluation. Les renseignements fournis dans les dossiers demeureront strictement confidentiels.

Date limite de dépôt du dossier

Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick au plus tard jeudi le **4 juillet 2013 à 16h**, par courriel, à l'adresse suivante :

Carmen Gibbs
Directrice générale
Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick
Tél. : (506)852-3313
carmen.gibbs@aaapnb.ca

Nous vous demandons d'ajouter en C.C. Catherine Blondin qui est responsable du projet un élu un artiste à l'AAAPNB : catherine.blondin@aaapnb.ca

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) est un organisme de services aux arts qui regroupe des artistes professionnel.le.s. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des artistes et de faire reconnaître leur contribution au développement de la société.

Les Laboratoires artistiques de développement local ont été élaborés d'après Mission Repérage(s), un élu-un artiste, 13 villes françaises, 2002-2006. Une recherche-action produite par Lieux publics, sur une idée originale de Maud Le Floc'h, pOlau (pôle des arts urbains) – France.

Les partenaires

**LES ARTS
ET LA VILLE**

Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Scénario du déroulement des Laboratoires

Sept jours avant la balade avec l' élu

L'artiste reçoit par la poste sa trousse de voyage : un plan de la municipalité, un document présentant la thématique du parcours qui servira de point de départ à l'expérience et tout autre document pertinent au regard de la mission.

Deux jours avant la balade avec l' élu

L'artiste arrive sur les lieux en soirée.

Un jour avant la balade avec l' élu

- 9h : L'artiste rencontre l'équipe de Les Arts et la Ville pour discuter du laboratoire et de ses objectifs. L'équipe remet à l'artiste un carnet de bord et un appareil photo.
- 10h : L'artiste découvre la municipalité, note ses impressions et éventuellement, rencontre des personnes clés (résidents, commerçants ou autres). L'équipe est sur place pour organiser les aspects logistiques; l'artiste peut s'y référer au besoin.
- Au cours de la journée : L' élu rencontre l'équipe de Les Arts et la Ville pour discuter du laboratoire et de ses objectifs.

Jour J : balade avec l' élu

- 9h30 : Rencontre entre l' élu et l'artiste. C'est l' élu qui aura choisi le point de rendez-vous. Chacun remet un « cadeau » à l'autre. Il s'agit d'un geste symbolique. Le présent ne doit pas forcément avoir une valeur marchande. Il vise à briser la glace, entrer en matière et se présenter à l'autre. L'équipe de Les Arts et la Ville remet à l' élu un carnet de bord et un appareil photo. Petit rappel des règles du jeu, puis début de l'expérience.
- 10h-12h : Parcours de l' élu. C'est l' élu qui prend les rênes du parcours qu'il a imaginé selon sa vision du territoire, ses souhaits et la thématique ciblée. Le parcours peut être scénarisé (modes de déplacement, rencontres, etc.). L'artiste et l' élu doivent recueillir chacun cinq éléments visuels, noter cinq constats et formuler cinq hypothèses au cours de ce parcours.
- 12h-14h : Pour le dîner, c'est l'artiste qui choisit le restaurant. Les deux complices échangent sur leur balade du matin et commencent à rédiger leur carnet de bord.
- 14h-16h : Parcours de l'artiste. C'est maintenant au tour de l'artiste d'entraîner l' élu dans sa vision du territoire. L'artiste et l' élu reprennent le parcours de la matinée, mais cette fois, l'artiste peut proposer des variations. Il peut également avoir scénarisé ce parcours, voire imaginé des contraintes. L'artiste et l' élu doivent recueillir chacun cinq éléments visuels, noter cinq constats et formuler cinq hypothèses au cours de ce parcours.

Au terme de la journée, l'artiste et l' élu devront avoir recueilli chacun 10 éléments visuels, noté 10 constats et formulé 10 hypothèses. C'est ce que nous appelons « les traces ». L' élu finalise son carnet de bord (constats et hypothèses) et le remet à l'artiste, qui sera chargé de la mise en forme des traces, en collaboration avec l'équipe de Les Arts et la Ville, en vue de la présentation publique du lendemain.

Lendemain du jour J : préparation et réalisation de la rencontre entre l'artiste, l'élu et les citoyens

- 9h : L'artiste et l'équipe de Les Arts et la Ville organisent les traces en vue d'une rencontre avec la population. Cette rencontre peut prendre différentes formes (table ronde, atelier participatif, etc.). Devront être présentés : les 10 éléments visuels, les 10 constats, les 10 hypothèses des deux complices et un tracé du ou des parcours effectués. L'artiste est libre de présenter les traces comme il le souhaite (diaporama, croquis, collage, etc.). La règle à respecter : conserver une simplicité de moyens. Disponibles sur place : un ordinateur, un projecteur et un écran.
- 12h-13h (ou un autre moment de la journée) : L'équipe de Les Arts et la Ville rencontre l'artiste et l'élu pour effectuer un retour sur l'expérience et préparer la rencontre publique (déroulement, animation, prise de parole, etc.).
- 19h : Rencontre publique avec l'élu et l'artiste afin de partager l'expérience, discuter des hypothèses élaborées et explorer d'autres avenues avec les citoyens. Cette rencontre sera menée par un acteur du milieu culturel. Elle vise, en plus de présenter l'expérience, à soulever des questions liées à l'apport des artistes au développement local. Comment leurs visions particulières peuvent-elles être mises à profit dans l'aménagement des municipalités, en termes de diagnostic, de modalités d'intervention et de rencontre avec les populations? Pour encourager les échanges de points de vue et favoriser une appropriation de l'expérience par la collectivité, les citoyens ont été informés de la thématique du parcours et sont invités à proposer des réponses, des idées et des hypothèses autour de la thématique.